

5/ Santé mentale

I. Définitions

Santé mentale

OMS: "Un état de bien être permettant à chacun de reconnaître ses propres capacités, de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et fructueux et de contribuer à la vie de sa communauté"

Troubles mentaux

Fréquents

Responsables d'un handicap psychique

Relèvent d'une prise en charge médicale

Perturbent les cognitions et le comportement

Souffrance psychique

Etat de mal-être qui n'est pas forcément révélateur d'une pathologie ou d'un trouble mental

C'est la mesure de son degré d'intensité, sa permanence et sa durée ainsi que ses conséquences qui peuvent conduire à la nécessité d'une prise en charge sanitaire

II. La politique de santé mentale

Objectifs

Réduire la marginalisation et la stigmatisation des maladies psychiatriques

Réduire la précarisation des malades psychiatriques

Réduire la fréquence des suicides dans la population générale

Améliorer le dépistage et la prise en charge des maladies psychiatriques

Exemple: le suicide

France, 2005: 10 707 décès

Modes de décès: pendaison, armes à feu, médicaments, précipitations

Facteurs de risque

- facteurs primaires: troubles psychiatriques, dépendance, antécédents personnels ou familiaux de suicide, impulsivité
- facteurs secondaires: perte parentale précoce, isolement social, difficultés financières et professionnelles, événements de vie stressants
- facteurs tertiaires: sexe masculin, âge

Facteurs de protection: intégration sociale, prise en charge thérapeutique

Organisation des soins: sectorisation

Le dispositif public repose sur la sectorisation psychiatrique

Proximité, accessibilité et continuité des soins

- hospitalisation à temps plein
- hospitalisation à temps partiel
- prise en charge ambulatoire

Hors secteurs

- services de psychiatrie dans les CHU
- unités pour malades difficiles (UMD)

Moyens

- centres hospitaliers spécialisés (CHS)
- centres médico-psychologiques (CMP)
- établissement de postcure
- centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel (CATTP)
- appartements thérapeutiques

III. Droit des malades

Liberté de choix

- de l'établissement de soins
- du médecin assurant la prise en charge

Statut du malade en hospitalisation libre dès que consentement à l'hospitalisation en psychiatrie
Principe de non-discrimination vis-à-vis des personnes ayant été hospitalisées en psychiatrie

Soins psychiatriques sans consentement

Soins psychiatriques sur demande d'un tiers

- Conditions: existence de troubles mentaux, rendant impossible le consentement à l'hospitalisation, exigeant des soins urgents et une surveillance constante en milieu hospitalier
- Modalités: prononcée par directeur de l'établissement d'accueil, demande (écrite) d'un proche, 2 certificats rédigés par 2 médecins différents

Soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat

- Conditions: existence de troubles mentaux, exigeant des soins, responsable d'une menace à la sûreté des personnes ou d'un trouble grave à l'ordre public
- Modalités: prononcée par le Préfet, 1 certificat médical

Conclusion

Pathologies fréquentes
Symptômes cognitifs et comportementaux
Organisation spécifique